ASSOCIATION DEBANGE-HOUDON

RNA: 784005217

chez Michel Morgenthaler 16, rue du Colonel de Bange 78000 Versailles

http://debangehoudon.blogspot.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 18 NOVEMBRE 2017

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 18 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT DONNÉE PAR MONSIEUR FRANÇOIS DE MAZIÈRES

En premier lieu se tient la séance extraordinaire de l'assemblée générale ayant pour seul objet la révision des statuts. En deuxième lieu vient la séance ordinaire de l'assemblée générale. Enfin a lieu la conférence-débat donnée par François de Mazières, maire de Versailles, président de Versailles Grand Parc. Un pot clôture la manifestation.

Michel Morgenthaler préside la séance et rédige le procès verbal. Quatre greffiers volontaires se chargent de la prise de notes.

Les élus qui ont honoré l'association de leur participation à cette manifestation sont, dans l'ordre protocolaire municipal :

Monsieur François de Mazières, maire de Versailles, président de Versailles Grand Parc, Monsieur Alain Nourissier, premier maire adjoint de Versailles délégué au budget, aux finances, à la modernisation, à l'intercommunalité,

Madame Claire Chagnaud-Forain, maire adjoint de Versailles délégué à l'enseignement primaire, aux activités périscolaires et à la restauration scolaire, conseiller départemental du canton de Versailles 1 du département des Yvelines,

Monsieur Hervé Fleury, maire adjoint de Versailles délégué à la voirie et aux déplacements urbains,

Madame Brigitte Chaudron, conseiller municipal de Versailles, président de l'association des commerçants du quartier de Montreuil

Monsieur Aymeric Angles, conseiller municipal de Versailles, conseiller départemental suppléant du canton de Versailles 1 du département des Yvelines.

Les planches du support powerpoint utilisé pour la présentation faite par le président et le trésorier sont intégralement reproduites. Pour la plupart, elles s'expliquent par elles-mêmes. Des commentaires sont ajoutés, dans une police **noire** pour ceux qui ont été émis en séance, **bleue** pour ceux qu'il a paru utile d'ajouter après coup.



Le président constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 10h05.

Une révision des statuts est proposée, qui ne comporte pas de modifications substantielles et porte sur :

- la nouvelle graphie du titre de l'association, plus compacte : "deBange-Houdon" ;
- l'explicitation de l'indépendance de l'association ;
- des précautions visant à se prémunir de tentatives d'entrisme ;
- divers ajustements visant à accorder certains détails des dispositions statutaires à l'évolution des pratiques consacrée par l'usage.

Une nouvelle rédaction complète a été faite. La nouvelle version et l'ancienne ont été communiquées intégralement avec les convocations.

résolution à voter

 <u>Résolution n°1</u>: L'Assemblée Générale approuve les statuts révisés en date du 18 novembre 2017.

deBanee-Houston - AGE 18/11/2012

On procède au vote à main levée. La résolution est adoptée à l'unanimité sans abstention.

Fin de la séance à 10h10.

Association deBange-Houdon

Assemblée générale ordinaire 18 novembre 2017

Auditorium du musée Lambinet 54, boulevard de la Reine à Versailles

dellarge-Houdon - AGE 18/11/2017

La séance est ouverte à 10h10.

champ d'ouverture et d'action de l'association

Versailles & Le Chesnay

tous les quartiers

deBurge-Houdon - AGO 26/11/2018

Tout habitant de Versailles ou du Chesnay est donc invité à devenir membre de l'association.

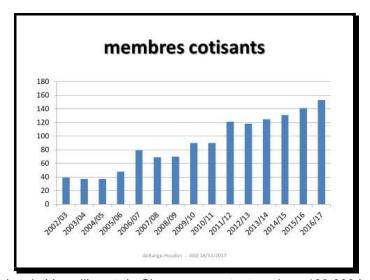
indépendance de l'association

laïque et indépendante de tout parti politique

non subventionnée et ne demande pas de subvention

dellarge-Houdon - ASO 26/11/2016





Les populations réunies de Versailles et du Chesnay comptant quelque 120 000 habitants, il reste de la marge pour augmenter le nombre d'adhérents. Le nombre des membres réels (cotisations payées) est toutefois élevé par rapport à d'autres associations œuvrant dans le registre du cadre de vie.



L'association ne demande ni ne reçoit aucune subvention. C'est une garantie de son indépendance.





Les notes de frais rassemblent les dépenses courantes, essentiellement d'affranchissement, de photocopie, de papeterie, de cotisations, qui ne sont pas payées par chèques tirés sur le compte de l'association.



Un relevé individuel est communiqué sur demande. Les règlements de cotisation, même « à l'aveugle », sont comptabilisés avec rigueur à compter du dernier exercice non payé, le supplément éventuel étant imputé sur les exercices suivants.



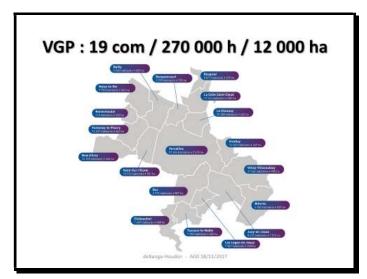
chic, c'est l'Etat qui paie!

« L'argent public n'existe pas. Il n'y a que l'argent des contribuables. »

Margaret Thatcher, premier ministre du Royaume Uni 14 octobre 1983

dellange-Houdon - AGO 18/11/201

Voilà une vérité trop souvent oubliée. L'argent dépensé par les instances publiques, quelle que soit celle qui finance, sort toujours de notre poche. Il ne tombe pas du ciel. Lorsqu'on évoque un projet public, la première chose à dire devrait être son coût.



Sur les 19 communes composant VGP depuis d'adhésion de Vélizy-Villacoublay en 2015, les 3 premières communes en nombre d'habitants sont Versailles (87 434 h), Le Chesnay (29 288 h) et La-Celle-Saint-Cloud (21 742 h). La plus petite est Rennemoulin (113 h). Chiffres non actualisés à prendre comme des ordres de grandeur.



La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité impose aux communes de 80 000 habitants et plus de créer des conseils de quartier. La mesure est facultative pour les communes de 20 000 à 79 999 habitants. Versailles compte 8 quartiers et 8 conseils de quartier. Le Chesnay aucun. L'association deBange-Houdon est élue dans les conseils de quartier de Clagny-Glatigny, Jussieu-Petits-Bois et Notre-Dame.

comment agit l'association

- par elle-même: avec ses membres et son conseil d'administration, avec ses interlocuteurs publics, par son blog
- par SAVE (20 associations) dont elle est membre, qui agit de manière identique mais mutualisée
- par les conseils de quartier où elle est élue (3)
- par les commissions de contrôle des Délégations de Service Public (DSP)

deBange-Houdon - AGO 26/11/2016

les moyens utilisés

- · échanges avec les habitants
- · échanges avec les autorités et divers organismes
- · débats dans les conseils d'administration d'associations
- · débats dans les assemblées générales
- · conseils de quartier
- · étude des dossiers
- · participation à des commissions ou groupes de travail
- partage d'informations entre associations
- · conférences publiques
- · réponse aux enquêtes publiques
- site http//debangehoudon.blogspot.fr/ et les autres

deBange-Houdon - AGO 26/11/2016

pourquoi dB-H est-elle prise en considération ?

- les élus et autres autorités trouvent intérêt à collaborer avec des associations raisonnables
- posture constructive et comportement loyal
- · relais d'information et d'opinion
- apport de compétences complémentaires
- soutien utile pour susciter et légitimer l'action publique

deBange-Houdon - AGO 26/11/2010



L'association est l'ardent promoteur du dispositif citoyen « Voisins Vigilants », d'origine anglosaxonne, efficace et gratuit (sauf le prix d'achat des autocollants). Mais le président de l'association deBange-Houdon n'est pas le « président de Voisins Vigilants » comme on l'entend dire parfois. Des communes entières (La-Celle-Saint-Cloud, par exemple) se sont placées sous Voisins Vigilants.

se procurer l'autocollant VV

- l'autocollant sest remis gratuitement aux membres de l'association deBange-Houdon qui en font la demande
- ensuite, il faut le coller, bien en vue



dellarge-Houdon - AGO 18/11/2017

Voisins Vigilants – une nécessité qui peut être vitale

Tout évènement **suspect** doit être immédiatement déclaré en téléphonant au **17**.

Les **terroristes** sont aujourd'hui en ligne de mire en plus des cambrioleurs.

Ne pas faire comme cet habitant qui, lors des attentats de Barcelone, a déclaré <u>après-coup</u> qu'il avait depuis longtemps repéré des manèges suspects près de la villa (qui a explosé) où on fabriquait des bombes.

dellarge-Houdon - AGO 18/11/2017

59 autocollants ont été distribués depuis 2014. On se demande pourquoi la demande n'est pas plus forte. En tout état de cause, ce qui importe est d'appeler le 17 pour signaler tout évènement suspect.



Les avis divergent quant aux évolutions constatées sur ces différents thèmes.

vélo				
nature infraction	article code de la route	classe infraction	amende forfaitaire	
non respect stop	R.415-6	4º classe	135 €	
non respect feu rouge	R.412-30	4º classe	135 €	
sens interdit	R.412-28	4º classe	135 €	
circulation sur trottoir	R.412-34	4º classe	135 €	
défaut d'éclairage	R.313-4/54	1º classe	2 x 11 €	
défaut de catadioptres	R.313-18/19/20	1º classe	4 x 11 €	

Ces amendes ne sont dissuasives qu'à condition que les contrevenants en aient connaissance et qu'ils soient convaincus qu'ils courent le risque d'être verbalisés.

Le long article illustré « *Circulation en ville – mieux partager l'espace public et respecter les piétons* » publié dans le magazine municipal « Versailles » de novembre 2017 a le grand mérite d'aborder le sujet. Mais sa tonalité très bienveillante n'incite guère les contrevenants chroniques à la discipline indispensable à la sécurité de tous. En outre, il comporte une grave inexactitude (page 31, bulle rattachée au dessin d'une femme sur un vélo circulant sur un trottoir) : « *interdiction [aux vélos] de rouler sur les trottoirs avec une vitesse excessive : 35 € »*. Non : l'interdiction est totale (R.412-34) et l'amende est de 135 € (4° classe).

Les sanctions sont indispensables. Imaginons que l'excès de vitesse, la conduite en état d'ivresse et les infractions au stationnement ne fassent l'objet d'aucune sanction et que l'on compte seulement sur le sens civique des citoyens !

Lors des permanences régulièrement tenues par le conseil de quartier Notre-Dame sur la place du marché, on enregistre des doléances insistantes et répétées contre les vélos sur les trottoirs.

Egalement, c'est avec le bon exemple des adultes, et pas seulement avec des discours, que la discipline et le respect de la loi sont inculqués aux enfants. Et il n'est pas de « petit » sujet pour s'y employer. Celui qui, estimant que les règles ne valent que pour les autres, se conduit mal sur son vélo, sera aussi un conducteur dangereux au volant et un fraudeur fiscal.

idées fausses sur les vélos

- Les vélos peuvent rouler prudemment et à faible vitesse sur les trottoirs: FAUX, sauf pour les facteurs et les moins de 8 ans
- Les adultes peuvent rouler à vélo sur les trottoirs s'ils accompagnent un enfant de moins de 8 ans : FAUX, ils doivent conduire leur vélo à la main
- Le système d'éclairage est au choix : FAUX, il est parfaitement défini et plus complet qu'on ne le pense, clignotants interdits
- Les vélos peuvent rouler à contre-sens sur les pistes cyclables fléchées: FAUX
- Les vélos peuvent brûler les feux rouges à condition de faire bien attention: FAUX sauf dans certains cas avec (nouvelle) signalisation explicite (tourne à droite, etc.)

deBange-Houdon - AGE 18/11/2017

Depuis des années, l'association déplore le laxisme constaté, à Versailles notamment, sur les infractions au Code de la Route, en particulier les vélos circulant sur les trottoirs et circulant la nuit sans éclairage. Et ce n'est pas mieux au Chesnay. La campagne de sensibilisation, censée précéder la phase de répression, s'éternise. La « sensibilisation », figure désormais obligée certes, relève de l'angélisme. Quel cycliste va s'arrêter pour lire un panneau qui lui prescrit une bonne conduite ? Qui a déjà constaté un « rappel à la loi » administré dans la rue ? Pour freiner la dérive des comportements il serait avisé de monter des opérations « coup de poing » aléatoires et répétitives, avec verbalisation et recouvrement effectif de l'amende. Le bouche-à-oreille fera le reste. Une action déterminée s'impose, avec communication régulière dans la presse des chiffres des infractions relevées et verbalisées, ce qui participera à la prise de conscience aujourd'hui regrettablement défaillante.



Ces engins (segway, hoverboard, gyropode, trottinette et skate motorisés, etc.) font l'objet de publicités commerciales vantant leur grande vitesse, qui dépasse parfois 30 km/h soit la vitesse limitée d'un Vélosolex pour lequel sont exigés freins, éclairage, port du casque, immatriculation, assurance et circulation sur la chaussée.

Leur usage n'est pas spécifiquement prévu par le Code de la Route, sauf que celui-ci stipule que la vitesse des engins admis sur les trottoirs ne doit pas dépasser celle d'un piéton, fixée à 6 km/h (notons que peu de marcheurs atteignent 6 km/h!).

On fait peu de cas des personnes âgées accrochées à leur canne et des mamans poussant poussette qui se font doubler et frôler par des bolides silencieux pilotés par les rois du slalom.

On s'apprête, à raison, à légiférer sur le sujet. Mais, avant d'enrichir le Code de la Route de réglementations spécifiques aux nouveaux engins, il serait judicieux de commencer par faire respecter par les cyclistes les disposions existantes du Code de la Route.



La pyramide des risques de Bird est issue d'une analyse statistique sur 1,8 million d'accidents. Elle est construite de bas en haut.

On part de 600 incidents mineurs (« presqu'accident » ou « *near miss* ») qui forment le terreau qui va donner naissance à 30 accidents matériels, sur lesquels surviendront 10 accidents corporels, aboutissant à 1 accident mortel.

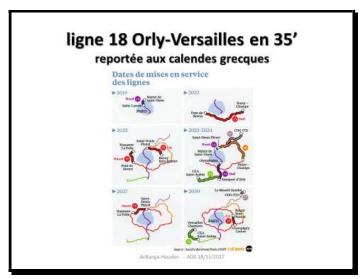
On comprend que c'est donc à la base de la pyramide, au terreau, qu'il faut s'attaquer.

Cette logique s'est montrée très efficace (efficacité mesurée objectivement par les taux de fréquence et de gravité) dans l'industrie pétrolière puis dans les travaux publics (il faut commencer par avoir des chantiers propres et bien rangés, porter un casque, rappeler constamment les consignes et vérifier leur application, faire en sorte que tous se sentent concernés).

Le principe est transposable sans grands efforts d'imagination dans de nombreux domaines, notamment la sécurité domestique (escabeau branlant, prise électrique vétuste, carrelage glissant), la sécurité routière (lutter contre les petites infractions, les vélos sur les trottoirs), la sûreté vis-à-vis de la délinquance (tolérance zéro pour les « incivilités ») et du terrorisme (petite délinquance, trafic de drogue, internet, prêches subversifs dans les mosquées).

On devrait enseigner ce principe simple à l'école et le graver dans les esprits.

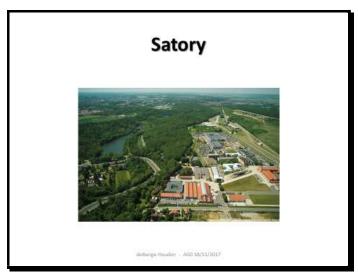
Nous nous répétons mais il faut avoir confiance dans les vertus pédagogiques de la répétition.



La Ligne 18, déclarée d'utilité publique le 28 mars 2017, qui nous promet un trajet Aéroport-d'Orly / Versailles-Chantiers en 35 minutes en passant par Saint-Quentin-Est, est en dernière position dans le calendrier de réalisation du Grand Paris Express. L'échéance de mise en service en 2030 est tellement lointaine que cela revient à renvoyer aux calendes grecques. L'obtention des jeux olympiques de 2024, où 6 épreuves se dérouleront à Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, ainsi que les espoirs portant sur l'exposition universelle de 2025, n'ont, pour l'instant, pas modifié le calendrier. Seule la section Aérogare-d'Orly / CEA-Saint-Aubin est prévue mise en service en 2024. La Ligne 18 est longue de 35 km dont deux tronçons en souterrain totalisant 20,2 km. Elle comporte 10 gares dont 6 souterraines (sans compter celle de l'aérogare d'Orly), 23 ouvrages annexes et un centre d'exploitation. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/.



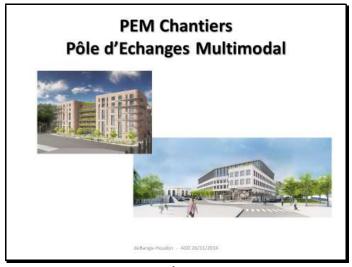
C'est un tram-train qui reliera Saint-Cyr-l'Ecole à Saint-Germain-en-Laye en 30 minutes en 2020, avec liaison aux RER C et A, avec prolongement ultérieur jusqu'à Achères. Le raccordement à Versailles-Chantiers, techniquement problématique, n'est pas prévu pour le moment. Les travaux préparatoires ont commencé côté Versailles-Matelots et côté Saint-Germain à la fin de l'été 2017. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/.



Le site sera desservi par la Ligne 18. Pour mémoire. Sujet traité dans la conférence-débat qui suit. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/



Le site sera desservi par la Tangentielle Ouest. Pour mémoire. Sujet traité dans la conférence-débat qui suit. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/.



La gare de Versailles-Chantiers est la deuxième d'Île-de-France, après celle de La Défense. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/ et sur https://www.save1.fr/



Sujet traité dans la conférence-débat qui suit. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/.



Sujet traité dans la conférence-débat qui suit. Voir les articles sur http://debangehoudon.blogspot.fr/.

commissions municipales des DSP

DSP = délégation de service public (parkings, piscine, fourrière, théâtre, camping, chauffage urbain, palais des congrès, point vélo des Chantiers)

deBange-Houdon - AGO 18/11/2017

SAVE est une association titulaire de l'agrément préfectoral et, à ce titre, est membre de la commission des DSP. Le président de deBange-Houdon, également vice-président de SAVE, participe chaque année aux auditions des délégataires de service public lors de la reddition de leurs comptes et de la présentation de leur rapport d'activité.

autres sujets abordés en 2017

- Transports du présent et du futur
- Diverses enquêtes publiques
- Élections
- · Notes de lecture
- Terrorisme
- · Fourniture d'eau
- Sûreté en relation avec la police nationale
- Lexicographie

deBange-Houdon - AGO 18/11/201:

Valeurs sur lesquelles est construit notre cadre de vie

- La responsabilité de chacun et l'usage parcimonieux des deniers publics
- · La langue et l'histoire
- La culture et les religions pacifiques
- La liberté et le respect de la loi
- · La littérature et les arts
- · Le paysage et les monuments
- · L'art de vivre

deBange-Houdon - AGO 18/11/2017

le blog de l'association

Tous les sujets évoqués dans cette présentation sont développés dans les articles du blog

http://debangehoudon.blogspot.fr/

commencé en novembre 2006 67 000 pages vues

fréquentation moyenne actuelle : 50 pages vues par jour

et aussi le site de SAVE, qui contient des dossiers complets

https://www.save1.fr/

deliance Houses And 18/11/2017

Le blog est l'organe de communication au fil de l'eau de l'association. Sa présentation simplissime rend sa consultation rapide et facile. Il est conseillé de l'enregistrer en « favori » pour le consulter souvent.

L'association sert de relais à la Police Nationale pour diffuser, au moyen du blog, des informations en temps réel sur les pratiques des malfaiteurs et les résultats des actions policières.

Les sujets tels que « terrorisme islamique » ou « migrants », considérés à tort par certains comme tabous, sont à l'évidence des composantes du cadre de vie et ils ont pris une grande importance. Une attitude de déni n'est pas responsable. Les articles du blog sur ce sujet, qui se veulent factuels et sans orientation politique, ont d'ailleurs suscité des réactions dont aucune n'est négative.

finalement, à quoi sert l'association?

vigilance dans les domaines qui concernent notre cadre de vie

influence sur les comportements des habitants et sur les choix des acteurs publics

deltungs-Houdon - AGO 18/11/2017

un nouvel administrateur

Scholastique de Tarlé

- Cursus professionnel dans la fonction RH: chez Danone, Opievoy, Collège des Bernardins.
- · Expatriation 3 ans à Ulm en Allemagne.
- · Conseiller municipal 6 mois au Chesnay.
- Présidente de l'AHC de 2008 à 2016.
- Bénévolat: accompagnement de personnes à la recherche d'emploi (SNC), conseil RH auprès d'associations.

deBange-Houdon - AGO 18/11/2017

La candidate se présente devant l'assistance.

résolutions à voter

- Résolution n°2: L'Assemblée Générale donne quitus au conseil d'administration pour l'ensemble de sa gestion pendant l'exercice 2016-17 écoulé.
- <u>Résolution n°3</u>: L'Assemblée Générale nomme administrateur de l'association Mme Scholastique de Tarlé au siège laissé vacant par Mme Françoise Yon. Son mandat prendra fin à la date prévue pour ce siège, soit à la date de la séance de l'Assemblée Générale qui se tiendra fin 2019.
- <u>Résolution n°4</u>: Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration prévu à l'article 9 des nouveaux statuts, ont présenté leur candidature et sont élus administrateurs par l'Assemblée Générale pour un nouveau mandat de deux ans : M. Alain Bertet, M. Tanguy Bouchaud, Mme Marie-France Jourdan.

deBange-Houdon - AGO 18/11/2017

Le vote de chaque résolution a lieu à main levée. Les trois résolutions sont votées à l'unanimité, sans abstention.

composition du conseil d'administration et du bureau

- · Alain Bertet
- · Tanguy Bouchaud
- Anne Charlet (trésorier)
- Scholastique de Tarlé
- · Marie-France Jourdan
- Michel Morgenthaler (président)
- Gwilherm Poullennec
- Aude Tézenas du Montcel (secrétaire)

deBange-Houdon - AGO 18/11/2017

On se félicite du parfait équilibre de ce conseil : parité rigoureuse, représentation adéquate des Versaillais et Chesnaysiens, de la noblesse et du tiers état, une Américaine et deux Bretons.

Fin de la séance de l'Assemblée Générale à 10h50.



```
questions posées

Le communatarisme islamique ed. Hannisque à Versailles et dans VGP, est. Hisous contrôle ?

Position vis - à vis develhicule électrique et du véhicule thermique.

Roulevard le la Régululique.

Velos sur les trottoirs. Combien de verballisations?

Réglementer la circulation des nouveux petits engins électriques rapides.

Dépénalisation des infractions au stationnement le 1º janvier. Montant de l'annende ?

Point sur le dépoisement de la faithe optique.

Une présentation des projets en mayurette numérique 30 faciliterait la concertation.

Fait on des édudes d'acoptabilité en tant que tolle ?

Sont des limptis toursus.

Réduction de vollure sur les programmes de Versailles et de VGP.

Point sur les cédimenagement du lycée Jules Ferry à la caserne Fesch de Satory.

Versailles devient elle un désent médical ?

La loi Seu (25% lignements sociaus); que héveloppements à Versailles, inclusion des logements militaires de Satory et recyclage de l'amende dans leur réhabilitation !

Autoinne posta.

Satory

Point sur les devient elle un désent médical ?

La loi Seu (25% lignements sociaus); que héveloppements à Versailles, inclusion des logements militaires de Satory et recyclage de l'amende dans leur réhabilitation !

Autoinne posta.

Satory

Point sur la tribus de la principaux membres de bureau de VGP?

Réduction du millietauille ? Casparficulier des syndicats des œux. Dos chiffres.

Point sur la trisde de de los dans VGP.

Reforte du réseau de lous dans VGP.

Reforte du réseau de lous dans VGP.

Reforte du réseau de lous dans VGP.
```

Ces questions, préparées par les administrateurs, ont, comme d'habitude, été communiquées à l'avance au conférencier et indiquées dans la convocation et dans l'invitation. Les questions sont présentées par groupe, huit au total. La pertinence de ces regroupements ne saute pas toujours aux yeux. En séance, les questions groupées seront tour à tour posées verbalement par des administrateurs, parfois avec des commentaires qui leurs sont propres.

000

Congratulations.

Pour cette fois, les questions couvrent un large spectre et présentent un évident foisonnement. Certaines appellent une réponse très brève, d'autres des développements plus importants. Le président avertit que le temps imparti, confortable mais néanmoins mesuré, pourra le contraindre à abréger certains développements en dépit de l'intérêt qu'ils suscitent. Des discussions pourront se poursuivre à la faveur du pot.

Le compte rendu qui suit n'est pas rédigé comme un verbatim. Les propos de chacun sont identifiés sous ses initiales, mais leur teneur est restituée par le rédacteur selon la synthèse qu'il en a faite à partir notes prises par les quatre greffiers. Les tableaux et figures présentés ont été produits par le cabinet du maire.

FDM = François de Mazières

ANO = Alain Nourissier

CCF = Claire Chagnaud-Forain

HFL = Hervé Fleury **ABE** = Alain Bertet

TBO = Tanguy Bouchaud **GPO** = Gwilherm Poullennec

ATM = Aude Tézenas du Montcel salle = autre intervenant dans la salle

MMO = Michel Morgenthaler

MMO

- Le communautarisme islamique est-il un risque à Versailles et dans VGP, est-il sous contrôle ?
- Position vis-à-vis du véhicule électrique et du véhicule thermique.

Une grande discrétion sur le premier sujet a été constatée lors des dernières campagnes électorales. Aucune association n'ose l'aborder bien qu'il concerne au plus haut point notre cadre de vie. Ce n'est pas par hasard que cette question figure en première position.

Le deuxième sujet, qui n'a pas grand-chose à voir avec le premier, pourrait s'exprimer, en variante : « Existe-t-il parmi les élus de VGP des émules de Madame Hidalgo ? ».

1 : communautarisme

FDM

Le terrorisme relève de la compétence de l'Etat. La Police Nationale et ses services spécialisés sont localement les référents. La Police Municipale et les habitants fournissent des informations. Les risques sont partout sur le territoire. Versailles n'est a priori pas concernée, mais on peut toujours redouter l'action d'un « loup solitaire ».

MMO

En plus du château, Versailles et Le Chesnay comptent d'autres cibles emblématiques : marché de Versailles, centre commercial Parly2, églises, établissements scolaires confessionnels. Versailles n'est qu'à 10 km de Trappes, haut lieu du communautarisme islamique.

FDM

Le château, tout comme la Tour Eiffel, bénéficie d'une protection militaire permanente et visible.

ΔΝΟ

Le feu d'artifice du 14 juillet à Versailles a été annulé parce qu'il est impossible à sécuriser.

FDM

Une tension extrême s'est répandue après l'attentat de Nice le 14 juillet 2016. La question se posera pour le 14 juillet 2018. Qu'en pense la salle ?

MMO

Il n'y a pas que les attentats. Risque-t-on, par exemple, de voir apparaître des prières de rue à Versailles ?

FDM

Une salle de prière adaptée existe à côté de la gare des Chantiers, rénovée récemment par la communauté musulmane au lieu de construire une mosquée. La Mairie respecte les religions.

2 : véhicule électrique

FDM

Le maire de Paris se préoccupe peu des communes alentour, comme l'illustre la suppression des voies sur berge.

Versailles est ouverte à l'électrification des véhicules, notamment pour les transports publics, et se veut emblématique dans cette réflexion. Un prototype de bus électrique est testé entre Versailles-Chantiers et Vélizy. On espère l'électrification de 3 lignes fortes dans le cadre de la restructuration du réseau en cours, avec, en plus, l'allongement de la durée du service.

MMO

C'est bien de passer à l'électrique. Encore faut-il, pour que l'environnement y trouve son compte, que l'électricité ne soit pas fabriquée avec du charbon, de la tourbe ou du pétrole.

FDM

L'institut Vedecom, installé à Satory, est en pointe, sur le plan mondial, dans le domaine de la recherche sur le véhicule décarboné. Il mutualise, sur 250 postes de travail, les capacités des plus grands : Peugeot, Citroën, Renault, Valéo, etc. En 2019 se tiendra à Versailles la Biennale de l'Architecture et du Paysage qui provoquera une réflexion sur l'urbain en général dans laquelle ce sujet aura sa place.

GPO

- > Boulevard de la République.
- Vélos sur les trottoirs. Combien de verbalisations ?
- Réglementer la circulation des nouveaux petits engins électriques rapides.

C'est un cycliste empruntant régulièrement le boulevard de la République qui vous parle et exprime son regret de voir un projet inachevé et la gêne objective qui en résulte. Il s'interroge sur l'opportunité d'un référendum sur ce genre de question et sur la représentativité du résultat obtenu dans le cas d'espèce. N'est-ce pas aux élus municipaux de prendre les décisions qui respectent l'intérêt général, sans préjudice d'une concertation préalable par le biais des conseils de quartier et réunions publiques ?

1 : boulevard de la République

FDM

Depuis 9 ans, Versailles évolue considérablement dans le domaine de la rénovation du patrimoine, de l'aménagement urbain et du logement social. On peut citer parmi les plus récents : Richaud combinant privé, social et commerces, l'hôtel R de la surintendance (Louvois) rue de l'Indépendance-Américaine, qui comportera des logements privés et sociaux (étudiants), la caserne d'Artois, les nouveaux projets immobiliers de la ZAC des Chantiers, etc. Ils sont tous reconnus comme des succès.

MMO

Ne s'écarte-t-on pas du sujet ?

FDM

Pas du tout. Une mise en perspective est nécessaire pour déchiffrer le feuilleton du boulevard de la République. L'affaire est complexe et a pris un tour étonnant : n'a-t-on pas vu des riverains enchaînés aux arbres pour s'opposer à leur coupe ! Elle constitue un blocage dans la continuité des opérations vertueuses. La première partie du réaménagement, réalisée en 2016, s'est déroulée de manière satisfaisante. Mais sur la deuxième se pose le problème du stationnement sauvage en concurrence avec la création des pistes cyclables en prolongement. Cela concerne environ 90 véhicules, pour lesquels on peine à trouver une solution alternative — et légale - de stationnement, et la suppression d'arbres qui soulève une forte opposition malgré la promesse de leur remplacement selon une disposition plus appropriée.

Il est apparu qu'il n'était pas productif de mobiliser une compagnie de CRS pour couper les arbres et de cristalliser ainsi un incident sur un sujet jugé non prioritaire, en l'offrant à une exposition médiatique. D'où la décision d'organiser un vote, dont le résultat a été négatif avec 212 voix contre et 119 voix pour sur un total de 1 556 inscrits. Voilà pourquoi le projet est abandonné.

MMO

Il convient de rappeler que SAVE, qui représente 20 associations totalisant 2 500 adhérents habitant dans un large périmètre où vivent des usagers du boulevard de la République qui ne sont pas tous des riverains de cette voie, s'est prononcée en faveur de la réalisation de la deuxième et dernière partie du projet.

2 et 3 : vélos et petits engins électriques sur les trottoirs

FDM

Normalement, le trottoir est réservé aux piétons. Les engins ne doivent pas se déplacer à plus de 6 km/h. Les vélos sont autorisés pour les enfants de moins de 8 ans. Il existe une tolérance à 25 km/h pour les trottinettes. On déplore un vide juridique total pour les nouveaux engins qui affichent des performances très élevées présentées comme un argument de vente par les fournisseurs. J'ai posé la question au gouvernement, en ma qualité de parlementaire, de la réglementation de leur usage, sans obtenir de réponse. Nous avons un devoir collectif pour pallier ce vide. Il appartient aux parents d'éduquer leurs enfants. C'est un travail pédagogique.

MMO

Et la verbalisation des cyclistes qui contreviennent au Code de la Route?

FDM

Il y a beaucoup de vélos sur les trottoirs à Versailles. Il faut sensibiliser et doser la sanction. 135 € c'est beaucoup.



REGLEMENTATION ENGINS DE DEPLACEMENT PERSONNEL

ou nouveaux véhicules à assistance électrique

Absence de réglementation spécifique

- le trottoir est exclusivement réservé aux piétons ou engins motorisés ne dépassant pas les 6km/h (article R 412-34 du code de la route).
- Réglementairement considérés comme piétons, gyropode, hoverboard, trottinette électrique ne peuvent emprunter la chaussée ou les pistes cyclables, mais force est de constater qu'ils vont à une vitesse bien supérieure à 6 km/h sur les trottoirs
- Question écrite au Gouvernement en janvier 2017 restée sans réponse
- Saisine par courrier d'Elisabeth Borne, Ministre des transports en octobre 2017, demandant une réglementation spécifique

MMO

- Dépénalisation des infractions au stationnement le 1er janvier. Montant de l'amende ?
- Point sur le déploiement de la fibre optique.
- Une présentation des projets en maquette numérique 3D faciliterait la concertation.
- Fait-on des études d'acceptabilité en tant que telles ?

Au sujet de la 3º question. La présentation des projets par des vues en 3D améliorerait grandement leur compréhension lors des séances d'information de concertation (conseils de quartier, réunions publiques, etc.). On en est encore malheureusement à la présentation de méchants plans punaisés sur un mur, peu compréhensibles de près, illisibles de loin. Les techniques relevant du BIM (*building information modelling*) sont désormais largement répandue dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics. On peut changer le point de vision en perspective. Des modifications de détail peuvent être exécutées instantanément avec modification automatique de tous les éléments impactés. Ce progrès technologique pourrait, par une meilleure compréhension du projet, vaincre la résistance des opposants.

L' « acceptabilité » évoquée dans la 4e question est un concept à la mode, qui n'est pas dénué d'intérêt. On en fait souvent sans le savoir et sans le dire.

1 : amende stationnement au 1er janvier

FDM

Le montant de l'amende, désormais appelée FPS (forfait post-stationnement) est inchangé à Versailles, soit 17 €. Le montant est majoré à 33 € à défaut de payer dans les 5 jours.

ANO

Avant, l'argent allait au centre de collecte national à Rennes puis était redistribué. Après le 1^{er} janvier, il sera perçu directement par la Ville.

HFL

De nouveaux horodateurs ont été installés. A noter les fonctionnalités nouvelles pour lesquelles Versailles est pilote : prolongation de la durée a posteriori, paiement et abonnement par smartphone.

Salle

Sera-t-on averti de la verbalisation par un papillon sur le pare-brise ?

FDM

Oui.

INFRACTION AU STATIONNEMENT à partir du 1 JANVIER 2018

L'amende pour insuffisance ou défaut de paiement du stationnement est aujourd'hui uniforme à 17 € partout en France (majorée à 33 € en cas de contestation indue ou de retard de règlement).

En janvier 2018, s'appliquera à Versailles un Forfait de Post-Stationnement (FPS) de 17 €, majoré à 33 € si le règlement du FPS n'a pas lieu dans les 5 jours calendaires.

Le FPS sera cependant systématiquement réduit du montant déjà payé par l'automobiliste, dans le cas d'une insuffisance de paiement

2 : fibre optique

L'histoire de la fibre commence avec SFR qui, après avoir entrepris d'installer des infrastructures, lâche l'affaire au moment de sa fusion avec Numéricable. Des interventions pressantes auprès de l'ARCEP aboutissent à désigner Orange comme opérateur pour l'installation de la fibre.

Le déploiement de la fibre à Versailles est plutôt rapide par rapport à d'autres villes. Orange a mis en œuvre deux équipes.

Les grosses armoires posent un problème esthétique. Leurs emplacements sont validés par l'ABF (Architecte des bâtiments de France).



3 : maquettes numériques 3D

FDM

Les maquettes sont souvent trompeuses. Par exemple, celle du pôle des Chantiers ne montrait aucun bus alors que le trafic des bus est très intense. De toutes façon, la maquette 3D doit être accompagnée de plans 2D.

4 : acceptabilité

MMO

Ce n'est pas une question mais une proposition. Le concept d' « acceptabilité » a été théorisé, mais c'est assez fumeux. Cependant, le vocable à lui seul est apaisant et valorisant. Il peut donc être avantageusement utilisé pour marquer la considération que l'autorité accorde aux administrés lors de prises de décisions qui font inévitablement des mécontents. On montre ainsi qu'on se préoccupe de vérifier que les conséquences du changement sont acceptables. La proposition est d'en faire un point obligé dans la présentation de tout projet. Cela paraît facile et devrait être profitable.

TBO

- Sort des impôts locaux.
- Réduction de voilure sur les programmes de Versailles et de VGP.
- Point sur les créations d'entreprise.

1 et 2 : impôts locaux et réduction de voilure

FDM

Depuis 6 ans les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Versailles.

La combinaison de la baisse des dotations de l'Etat et de l'alourdissement de la péréquation (les communes supposées riches paient pour les communes supposées pauvres) pèse à raison de 3 millions d'euros par an sur le budget de Versailles. A cela va s'ajouter la suppression prochaine de la taxe d'habitation.

Pour prendre conscience de l'impact de ces baisses de ressources, il faut rappeler que la capacité d'investissement de la Ville est actuellement de 10 millions d'euros par an et que la seule restauration de l'église Notre-Dame est chiffrée à 10 millions d'euros.

Ces contraintes sont, chaque fois que possible, contournées en faisant appel au financement privé comme, par exemple, pour Richaud (OGIC Dentressangle) ou l'ancienne poste (Compagnie de Phalsbourg).

L'objectif de la Ville pour 2018 est de continuer à ne pas toucher au taux d'imposition.

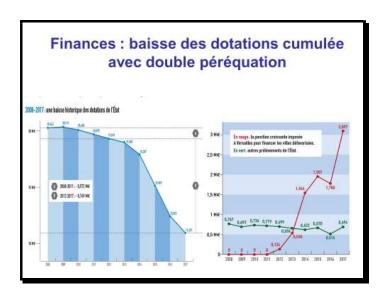
ANO

Les pénalités infligées au titre de la loi SRU pour la non-réalisation du taux de logements sociaux pèsent 2 millions d'euros supplémentaires.

L'Etat pratique des transferts de charges aux communes, comme par exemple l'établissement des passeports. Ces nouvelles charges ne sont pas financées.

La politique financière de la Ville doit arbitrer finement entre fonctionnement (notamment crèches et collèges) et investissement.

Pour maintenir un niveau de service convenable quand les ressources diminuent, les solutions ne sont malheureusement pas nombreuses : endettement ou augmentation des impôts. Versailles est aujourd'hui peu endettée : 600 euros par habitant contre 1 500 à 2 000 euros pour des villes comparables. Mais un endettement supplémentaire aujourd'hui c'est de l'impôt supplémentaire pour demain.



3 : création d'entreprises

FDM

En 2016, 1 065 établissements ont été créés à Versailles et 2 749 au total dans VGP, dont 834 et 2 218 sans salariés respectivement. Les créations d'entreprises avec salariés sont significatives. L'intégration en 2015 de la commune de Vélizy-Villacoublay dans VGP et la contribution communautaire de celle-ci a créé un poumon financier qui profite à Versailles.

CREATION D'ENTREPRISES

 En 2016 : 1 065 établissements ont été créés à Versailles 2 749 établissement ont été créés à VGP

Créations pures	Versailles	Total VGP
Pas de Salariés	834	2 218
1 à 2 Salariés	29	67
3 à 5 Salariés	5	25
6 à 9 Salariés	2	5
10 à 19 Salariés	4	8
20 à 49 Salariés	2	4
50 à 99 Salariés		1
Non déclaré	189	421
Total	1 065	2 749

ATM

- Point sur le déménagement du lycée Jules Ferry à la caserne Fesch de Satory.
- Versailles devient-elle un désert médical ?
- La loi SRU (25% logements sociaux) : quels développements à Versailles, inclusion des logements militaires de Satory et recyclage de l'amende dans leur réhabilitation ?

1 : Jules Ferry

FDM

Le lycée Jules Ferry sera transféré à Satory-Est. L'opération permettra de valoriser ce bâtiment exceptionnel du quartier Saint-Louis. Le nouveau lycée sera réalisé dans le cadre d'un contrat PPP (Participation public-privé), avec mise en service en 2022. Il n'est pas prévu d'internat mais des logements étudiants (logements sociaux).

2 : désert médical

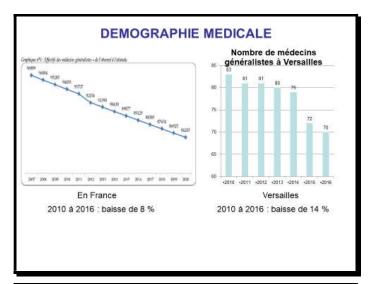
FDM

Versailles est dans la moyenne haute des villes françaises en termes de services médicaux. On constate une baisse de 14% du nombre de médecins généralistes entre 2010 et 2016. Mais le nombre des spécialistes est en augmentation. La pyramide des âges des praticiens est vieillissante. Ce sont les conséquences du système aberrant du numerus clausus.

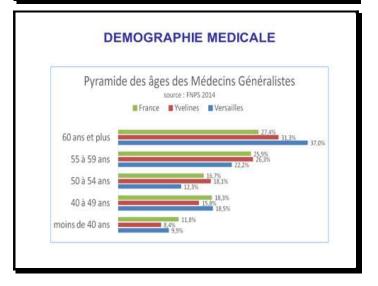
Un obstacle de taille à la reprise de cabinets par de jeunes médecins est que beaucoup de ces cabinets ne répondent pas aux normes d'accessibilité. Et la loi en la matière ne se prête pas au compromis.

A noter l'installation du centre médical « Le Carré Notre-Dame », place du marché, où l'on trouve une quarantaine de praticiens.

Des analyses détaillées intéressantes sont à consulter sur les figures ci-dessous.



	2014	2017
Pédiatres	12	26
Gynécologues	27	28
Dentistes	88	82
Ophtalmologistes	17	18
Masseurs-kinésithérapeutes	98	119
Psychiatres	29	32



DEMOGRAPHIE MEDICALE

- Si le nombre de médecins est un peu au dessus de la moyenne nationale, on remarque une disparité entre les quartiers, très marquée sur:
 - Clagny-Glatigny
 - Jussieu
 - Satory



DEMOGRAPHIE MEDICALE

Du départ à la retraite au successeur

- · Particularité du mode d'activité des successeurs
 - En groupe
 - Temps partiel
 - Féminisation
 - Activité salariée
 - Dans un local réglementairement accessible aux personnes handicapées
- le successeur ne reprendra pas le fonctionnement du médecin partant à la retraite

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Les obstacles à l'installation de nouveaux médecins

Les obstacles financiers

- Foncier plus coûteux à Versailles en moyenne, même si des différences existent entre les quartiers
- Critère plus sélectif pour accéder au secteur 2 « secteur conventionné à honoraire libre » pour financer certains projets

Les obstacles techniques : la loi sur l'accessibilité

. L'installation d'un nouveau médecin ne peut se faire que si le cabinet est accessible

Des raisons techniques inadaptables

Cheminements pavés ; portes cochères trop lourdes et infranchissables pour une personne en fauteuil ; marches ; dégagements trop étroits, ne permettent pas la giration d'un fauteuil ; absence d'ascenseur ou ascenseur inadapté lorsque les praticiens sont à l'étage ; portes étroites, non réglementaires

DEMOGRAPHIE MEDICALE

Si Versailles n'est pas un désert médical sur le chiffre brut aujourd'hui, on constate une grande disparité en fonction des quartiers et on perçoit des critères d'un futur « désert médical »

Les actions de la Ville en interne

- Un médecin de Santé Publique référent des professionnels soignants du territoire
- Le Guichet PRO du service Urbanisme de la Ville de Versailles pour aider à construire le dossier d'accessibilité
- Un observatoire des locaux libres accessibles
- L'accompagnement de projets de « centre (ou maison) de santé »

Les actions de la Ville en externe

- Une mobilisation auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Île de France de l'élue déléguée: Prise en compte de la particularité de Versailles (vieillissement de la population et vieillissement des professionnels de santé) dans le décret à venir « zonage ambulatoire »
- Une animation du territoire pour soutenir

Création de Plateforme territoriale d'appui (soutien à la coordination des professionnels) Déploiement de la télémédecine dans les ESMS à partir de l'expertise des trois établissements hospitaliers du territoire

Déploiement d'une maison médicale de garde coordonnée ville/Etablissements sanitaire

> 3: loi SRU

FDM

On est passé de 17,3% à 18,7% de logements sociaux. L'objectif imposé d'atteindre les 25% en 2025 nécessite d'en créer 600, alors qu'il n'y a pas de foncier disponible à Versailles.

En revanche, il existe à Versailles 2 008 logements militaires dont 500 appartiennent à la SNI, filiale de la Caisse des Dépôts. Egalement, au château, se trouvent 200 logements non conventionnés destinés aux gardiens (payés au Smic).

L'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) pourrait financer.

Dans ce contexte, l'amende pour non-respect du quota de 25% n'est pas juste.

Je souhaite que ces nombreux logements soient officiellement qualifiés en logements sociaux et entrent dans le décompte du quota selon la loi SRU.

Je souhaite au moins que soit dirigée vers les logements militaires une part du budget affecté par l'Etat aux quartiers difficiles.

ABE

- Ancienne poste.
- Satory
- Pion
- Ligne 18
- 1 : ancienne poste

FDM

Le projet consiste à créer un vaste incubateur, de dimension culturelle, alliant le développement économique à la culture. Pour l'instant, l'agrément a été refusé par le préfet de région au motif que le projet ne comporte pas de logements sociaux [accordé depuis – NDLR]. Ce sera une sorte de halle, ouverte à l'intérieur, avec une salle de spectacle/conférence souterraine de 600 places pour la Ville.

LE PROJET DE LA POSTE Le lauréat : La Compagnie de Phalsbourg



LE PROJET DE LA POSTE Le lauréat : La Compagnie de Phalsbourg



PROJET:

- Construction d'un nouveau bâtiment en extension de l'existant, sur une partie de l'emprise du parking de l'Europe - Création d'un volume en tréfonds du parking de l'Europe destiné à accueillir une salle de spectacle

surface de plancher

LE PROJET DE LA POSTE Le lauréat : La Compagnie de Phalsbourg



PROJET:

- Réhabilitation du bâtiment existant de l'ancienne Poste
- Construction d'un nouveau bâtiment en extension de l'existant, sur une partie de l'emprise du parking de l'Europe

- Création d'un volume en tréfonds du parking de l'Europe destiné à accueillir une salle de spectacle

Environ 9368 m² de surface de plancher





2 : Satory

FDM

L'Etat pousse pour que nous fassions du logement, mais il faut faire attention à ne pas créer un nouveau quartier difficile et je m'emploie à faire baisser les ambitions. De plus, il faudrait de meilleures garanties sur la construction et la date de mise en service de la Ligne 18 qui est essentielle pour la desserte de ce quartier.

> 3 : Pion

FDM

Le projet avance mais c'est compliqué. On doit trouver un équilibre financier tenant compte du prix de vente du Ministère des Armées, qui est très cher. La proximité du château crée des contraintes.

4: Ligne 18

FDM

Comme dit plus haut au sujet de Satory, cette ligne est essentielle. L'accord qui prend forme est du type « oui, mais tard », l'échéance pouvant être 2030. Les élus se sont mobilisés.





GPO

- Quels sont les rôles des principaux membres du bureau de VGP ?
- > Réduction du millefeuille ? Cas particulier des syndicats des eaux. Des chiffres.
- > Point sur la fusion des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.
- 1 : bureau de VGP

FDM

La réponse est dans le tableau ci-dessous.



2 : millefeuille

FDM

Le département est une entité territoriale ancienne qui a, notamment, des compétences dans le domaine social. Il continue d'avoir son utilité.

MMO

Plus près de nous, dans la recherche d'économies, quid des multiples syndicats des eaux qui se partagent Versailles, appliquant des tarifs différents, et qui présentent des structures visiblement redondantes ?

FDM

Les multiples syndicats des eaux et d'assainissement constituent une anomalie que VGP devait faire disparaître, mais la situation perdure.

3: fusion 78 et 92

FDM

Le préfet Cadot a réuni les présidents des communautés d'agglomération concernés et leur a exposé que deux projets sont en concurrence : 1) fusion des 4 départements de la petite couronne et 2) la métropole de Paris coïncide avec la région Île-de-France actuelle. Le président de la république serait plutôt favorable à la solution 2) (métropole = région). Versailles est pour cette solution (métropole = région), la présidente de région également. Les choses bougent un peu.

CCF

En raison de l'évolution du paysage politique, la fusion des départements 78 et 92, qui avait été amorcée pour éviter la « petite » métropole, n'aura pas lieu. Le département des Hauts-de-Seine (92), en raison de son assise financière de haut niveau, ne voulait pas être absorbé dans la « petite » métropole.

Le sujet de la fusion est donc passé au deuxième plan. Mais il en est resté que les deux départements ont des projets importants de collaboration et de synergie dans divers domaines, dont la mutualisation des achats.

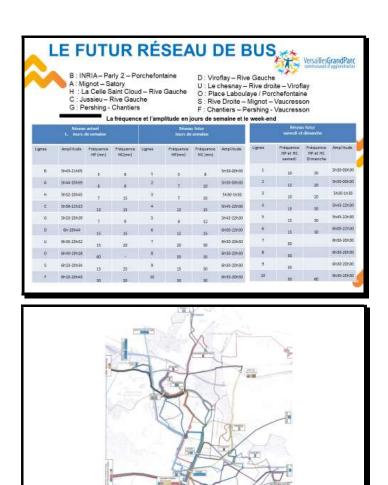
MMO

- Refonte du réseau de bus dans VGP.
- > Point sur la télésurveillance. Caméras intelligentes

1 : réseau de bus VGP

FDM

C'est un sujet important. Il est prévu de créer 3 lignes principales nouvelles.



2 : vidéoprotection

FDM

Nous avons fait de gros investissements dans ce domaine. Versailles compte aujourd'hui 97 caméras, constituant un réseau dense. On en prévoit 30 supplémentaires. Le centre de surveillance est installé à côté de la gare Rive-Droite.

Les effectifs de la Police Nationale sont en chute. C'est un gros problème. Comme Le Chesnay l'avait déjà fait, Versailles a armé sa Police Municipale (sauf les ASVP, dont la mission est dédiée au stationnement et aux sorties d'école). Les agents armés sont assujettis à 10 entraînements par an contre 2 seulement dans la Police Nationale. On peut voir là un autre transfert de compétences de l'Etat vers les communes, en liaison avec la lutte contre le terrorisme.

salle

Qu'en est-il de l'usage des drones ? Constituent-ils une menace ?

FDM

Pour faire voler un drone, l'autorisation de la préfecture et de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile) est requise. En termes simples : pas de drone à Versailles. Si vous en voyez un, donnez l'alerte immédiatement.

VIDEOPROTECTION ET CAMERAS INTELLIGENTES

- . Déploiement des caméras de vidéo protection
- 97 caméras en service à Versailles.
- Une trentaine d'emplacements complémentaires sont envisagés en 2018- caméras classiques, fournissant des images haute définition et parfois équipées d'Infrarouges pour permettre la lecture des plaques des véhicules de nuit.
- La présence d'agents de la PM devant les caméras entre 7 h et 2 h du matin permet au dispositif d'être efficace.
- Développement de nouvelles technologies
- VGP étudie actuellement des dispositifs complémentaires aux caméras existantes pour ajouter de l'intelligence. Des tests vont être réalisés en 2018 sur différentes technologies: capteurs sonores permettant le déclenchement d'alertes pour l'opérateur et faisant pivoter les caméras si un bruit anormal apparait, des systèmes de reconnaissance de mouvements anormaux (course, attroupement de personnes...).
- pas de reconnaissance faciale (interdite par la loi)

Pam	arciam	ante
1/6111	erciem	CH ILO

Fin de la conférence-débat à 12h40.

000

Pot amical.

Fin de la manifestation à 13h05

le président Michel Morgenthaler